

Zeitschrift: Macolin : revue mensuelle de l'École fédérale de sport de Macolin et Jeunesse + Sport
Herausgeber: École fédérale de sport de Macolin
Band: 45 (1988)
Heft: 1

Rubrik: Page du lecteur

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

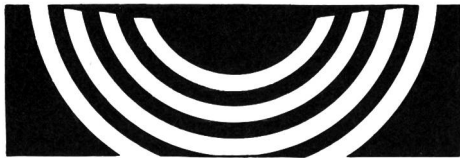
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Y a-t-il un trésor au fond de la piscine ?

Christian Defrancesco
Centre de plongée
Route cantonale
1096 Cully

Moniteur 3 de la Fédération suisse des sports subaquatiques (FSSS), Christian Defrancesco s'est livré à quelques réflexions sur le «sens et le non-sens» de la plongée en piscine, telle qu'elle est pratiquée dans le cadre du mouvement Jeunesse+Sport (J+S), en espérant bien qu'elles trouveraient place à la «Page du lecteur» de MACOLIN. Pas de doute à ceci avec, en plus, la réponse – on peut aussi dire «prise de position» – de Jean-Claude Leuba, responsable de la formation J+S à l'Ecole fédérale de sport. (Y.J.)

La plongée «en prison» ?

De nombreux livres traitant de «plongée sportive» comparent, dans leur introduction, ce sport à l'alpinisme. Donc, alors que J+S ne veut pas entendre parler de «plongée en eau libre» (lac), il est intéressant, je crois, de faire quelques comparaisons entre ces deux activités, l'alpinisme ne souffrant pas lui, on le sait, des mêmes restrictions.

Pour moi, la «plongée» comme l'«alpinisme» relèvent plus de la «discipline» que du «sport». Certes, l'entraînement nécessaire à l'acquisition de la condition physique et de la technique y occupe une place prépondérante. Mais c'est avant tout à la sagesse, à l'expérience et à la maturité que les pratiquants doivent d'évoluer avec un minimum de risques en milieu naturel. Dans les deux cas, l'esprit de compétition n'existe pas, moins encore dans les profondeurs subaquatiques que dans la montagne, où l'on ne peut nier un sens plus ou moins prononcé du «défi»!

Deuxième point commun: la confrontation avec la nature et le respect dont on fait preuve à son égard, même si les éléments sont différents. Les deux milieux ne permettent aucune tricherie et exigent la déférence tout comme une grande volonté d'adaptation.

Un dernier aspect, enfin, est directement lié au précédent: celui de la «camaraderie», plus essentielle et plus profonde que dans la plupart des autres sports. Face aux caractéristiques de l'en-

vironnement, on ne peut avoir affaire qu'à des équipes soudées et toujours prêtes à s'entraider. Un plongeur, un grimpeur en difficulté savent que son, que leurs camarade(s) fera ou feront tout ce qui est possible pour lui porter secours. L'un et l'autre font preuve, en outre, d'une mentalité et d'une sensibilité très semblables. Il n'y a donc rien d'étonnant au fait que de nombreux plongeurs fassent également de la montagne.

Comme on peut le constater, la «plongée» et l'«alpinisme» sont deux disciplines riches en points communs et c'est une des raisons pour lesquelles il est regrettable que J+S ait refusé à la première la «pratique en milieu naturel», alors qu'elle a été accordée à la seconde. Il est – ou serait – d'ailleurs tout aussi aberrant de former des grimpeurs (moniteurs y compris) en salle, que des plongeurs en piscine. La justification de ce choix par l'argument du danger ne tient pas puisque le nombre des gens qui laissent leur vie sous l'eau est bien moins élevé que celui des personnes qui la perdent en montagne. Il n'y a qu'à lire les journaux pour s'en convaincre.

En fait, si la balance penche du côté de la montagne, c'est parce que ce qui la concerne est intégré dans nos mœurs, ce qui a pour conséquence que l'on accepte plus facilement de lui payer son tribut. Mais nous, plongeurs, nous refusons d'être cantonnés en piscine, et cela avec la même force que serait celle des alpinistes si l'on s'avisait de les enfermer en salle de gymnastique.

Par ces quelques réflexions j'aimerais faire prendre conscience aux responsables du mouvement Jeunesse+Sport que la plongée sportive est une activité à part entière, avec ses règles propres et ses principes bien à elle!

Réponse

Plusieurs sports olympiques ne sont pas intégrés dans le mouvement J+S. Certains ne le seront probablement jamais. L'EFGS les reconnaît comme disciplines sportives, même si tous ne correspondent pas aux objectifs de J+S. C'est la raison pour laquelle nous entendons volontiers parler de la plongée en eau libre, mais pas nécessairement dans le cadre de J+S.

A l'occasion de longues discussions avec plusieurs des hauts responsables de la Fédération suisse des sports subaquatiques (FSSS), l'EFGS a largement expliqué pourquoi elle ne veut pas revenir sur une décision fondamentale prise lors de l'admission de la plongée sportive comme «petite branche J+S», en 1981.

L'un des arguments importants est déterminé par les exigences internationales qui prescrivent qu'un moniteur ne peut plonger qu'avec au maximum deux élèves. Dans J+S, la règle générale se base sur un encadrement de 1 moniteur pour 12 participants. Même l'exception de 1 pour 6 accordée à la branche sportive Alpinisme, pour des raisons de sécurité, ne peut résoudre le problème de la plongée en eau libre. De plus, et à cause des exigences spécifiques de la fédération, la formation des moniteurs et des cadres compétents n'est pas possible dans la structure J+S.

La comparaison avec l'alpinisme est effectivement intéressante. Mais on constate, en poussant plus loin l'observation, que la spéléologie n'est pas encore intégrée à J+S. Elle présente pourtant, elle aussi, de nombreuses similitudes avec l'alpinisme du point de vue de la technique. Par contre, elle doit résoudre des problèmes de sécurité semblables à ceux de la plongée sportive.

Sur le plan national, l'impact de l'alpinisme est indéniable, tant sur le plan de la tradition que sur celui du tourisme. Dans ce sens, il faut bien admettre que la pratique de la plongée en eau libre, dans notre pays, est relativement limitée. Les adeptes de cette discipline aspirent avec raison à une activité encore plus attrayante dans les eaux marines.

Il nous semble bien hasardeux de comparer le nombre de victimes en montagne et en plongée sans mettre en parallèle celui des personnes pratiquant les deux activités.

C'est justement parce que les responsables de J+S sont conscients que la plongée sportive est une activité comprenant ses règles et ses principes qu'ils ne peuvent offrir qu'un baptême en piscine. Il s'agit d'un point de départ pour un développement en eau libre, dont seule la FSSS est capable de maîtriser tous les aspects.

(Jean-Claude Leuba, responsable de la formation J+S) ■